20260710-DAG23

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON

Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2026

Objet de la délibération : Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

(Article L.332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique)

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 21 Septembre 2026

Transmise au Contrôle de légalité le 29/10/2026
Affichée le 30/10/2026

Nombre de Conseillers Syndicaux :
En exercice : 88
Présents : 45
Pouvoirs : 1
Excusés : 44
Votants : 46

Pouvoirs : M. COMBALOT (BORMES) à Mme MAZZOCCHI (BORMES

L'an deux mille vingt-six, le 7 octobre à 14h, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à SOLLIÈS TOUCAS au sein de la Salle LANZA, sous la présidence de Monsieur Kevin BOYER, Président.

Le secrétariat de la séance est assuré par : Mme HECKMANN Ingrid Commune de PUGET VILLE

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20261007-2026AG0710_6-DE
Date de réception préfecture : 29/10/2026

Rapporteur : M. VIZIALE Jean-Marc, 1er Vice-Président

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 Septembre 1983 portant création du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.313-1, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou l'établissement,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services,

Considérant l'article L.332-23-1 du code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Afin d'effectuer certaines tâches de gestion administrative dont le classement et l'élimination des archives qui ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Il est proposé à l'assemblée de créer, à compter du 1er janvier 2027, un emploi non permanent, d'adjoint administratif, catégorie C, à temps non complet à raison de 20h hebdomadaires et d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité.

La rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des adjoints administratifs territoriaux, 1er échelon, indice brut 367, indice majoré 366 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 (charges de personnel) du budget primitif du Syndicat.

LE COMITÉ SYNDICAL APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Ouï l'exposé du rapporteur.

- Autorise, suite à l'accroissement temporaire d'activité, la création d'un emploi non permanent relevant du grade des adjoints administratifs, pour effectuer des missions de gestion administrative dont le classement et l'élimination des archives, à raison de 20 h hebdomadaires à compter du 1er janvier 2027 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

- Dit que la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade des adjoints administratifs territoriaux, 1er échelon, indice brut 367, indice majoré 366 à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20261007-2026AG0710_6-DE
Date de réception préfecture : 29/10/2026

Pour	**46**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Fait ainsi et délibéré le 7 Octobre 2026 à SOLLIÈS TOUCAS.

Pour extrait conforme
Le Président du SIVAAD
Kevin BOYER



Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20261007-2026AG0710_6-DE
Date de réception préfecture : 29/10/2026

Délégués Titulaires Présents	
BORMES	MAZZOCCHI Pascale
CARCÈS	PEYBERNES Colette
ÉVENOS	IMBERT Patrick -LORIN Sébastien
FIGANIÈRES	OSTORERO Alain
GASSIN	WOLAK Karine
LA FARLÈDE	CORPORANDY-VIALLON Virginie
LA VALETTE	BACHELOT Stéphanie
LE BEAUSSET	DELORME Laurent
LE PRADET	ROGER Isabelle
LE RAYOL CANADEL	CHABAL Laurence
LE REVEST	VIZIALE Jean-Marc
LE VAL	VILAIN Josiane
MONTFERRAT	CANTIN-CARLETTI Véronique
MONTFORT SUR ARGENS	BENICOURT Christelle
OLLIOULES	RIGHI Dominique -VACCARO Antoine
PIERREFEU	PIZZORNO Maryse
PIGNANS	RABILLER Noël – TROISI Valérie
PUGET VILLE	ROUX Jean-Pierre - HECKMANN Ingrid
RIANS	BEAUBRAS Frédéric
SAINT MANDRIER	DEMIERRE Colette
SAINT MAXIMIN	VALETTE Philippe – GIANINETTI Christian
SAINT TROPEZ	MASSE FRUITIER Caroline - MAS VILON Florie
SAINT ZACHARIE	COLETTA Eliane
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle – FILLON Franck
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey
SOLLIÈS VILLE	RAMIN Philippe - TIJADI Marie-Ange
TOURVES	BOYER Kevin – PAONE Fabienne
VIDAUBAN	DUBERN Audrey

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
CARCÈS	VERMAND Marie-Hélène
LA FARLÈDE	COLLET Alexis
LE REVEST	CARTIGNY Natacha
PIERREFEU	MEHANNI Marie
RIANS	VERCOUTRE Christophe
SAINT CYR	HABCHI Karima
SAINT MANDRIER	CAILLEAUX Rémi
SOLLIÈS TOUCAS	RIMBAUD FORNERIS Danièle

Délégués Suppléants sans voix délibérative
Néant

Pouvoirs
M. COMBALOT Pierre (BORMES) à Mme MAZZOCCHI Pascale (BORMES)

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20261007-2026AG0710_6-DE
Date de réception préfecture : 29/10/2026

Absences excusées	
BANDOL	COULOMB Valérie
BORMES	COMBALOT Pierre
BRUE AURIAC	REINA Béatrice - COUSIN Karine JOLI Evelyne – NOTEBAERT Michel
CARCÈS	TORRI Yvette
CAVALAIRE	LINDAUER Jean-Claude -DAGORN Catherine
FAYENCE	SABATINI Fabienne - BRUNA Sébastien DEFOSSE Jérémy – FOUROT Delphine
FIGANIÈRES	DEPATY Anthony
FLASSANS	PERON-BOTTA Laetitia – FOURNIER Thibault
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie
LA GARDE FREINET	BRUNEL Laurent
LA LONDE	SCHATZKINE Nicole – MAZZONI Sylvie
LA VALETTE	LECLERC Thierry - KAZINSKI Ludivine – BOURRÉE Pascal
LE LAVANDOU	AMIGUES Pascaline – BOULEKENAFET Dalila MANCARDI Julien – DARDENNE Olivier
LE PRADET	PEYRATOUT Jean-Michel
LE RAYOL CANADEL	NAUDIN Maryse – SANTUCCI Régine
LE THORONET	HENRI Mylène – NEYRET Magali
MONTFORT SUR ARGENS	BURLANDO Marie-Pierre
PIERREFEU	MATTEI Sylvie
RAMATUELLE	FRESIA Martine – LANGGUTH Violaine
RIANS	DESLANDES Martine
SAINT CYR	GROC Cynthia
SAINT MANDRIER	MARIN Michel
SANARY	SZPICZAK Valérie - BAYARD Catherine
SIX FOURS	BALDACCHINO Gilles – LE PLEUX Élodie
VIDAUBAN	TROTET Elie

Accusé de réception en préfecture
083-258301126-20261007-2026AG0710_6-DE
Date de réception préfecture : 29/10/2026